

Groupe de travail Technique

Un grand potentiel d'harmonisation, dans l'intérêt de la population

Le groupe de travail (GT) Technique a exploré les domaines de l'énergie, des fluides, des déchets, des sapeurs-pompiers, de la police locale, du parc immobilier et des véhicules. Il y voit un potentiel intéressant d'harmonisation et d'amélioration des prestations à la population. Le GT propose de miser sur les énergies renouvelables et de viser le label Cité de l'énergie maximum. Il recommande la mise en place de concepts uniques et harmonisés pour la gestion de l'énergie, des fluides et pour le ramassage des déchets et contre le littering. Dans la transition entre les neuf communes du périmètre et la commune fusionnée, le GT Technique observe qu'il est essentiel d'éviter une hausse significative du prix de l'eau et recommande aux communes d'anticiper les changements réglementaires déjà prévus par la loi, notamment au niveau de la gestion des déchets. Le GT Technique propose une commune sans taxe non pompier et une réunion des corps de police locale visant à assurer un service de police de proximité de qualité et décentralisé. Il voit dans la fusion l'opportunité de disposer d'une gestion centralisée du parc immobilier.

Le groupe de travail (GT) Technique s'est réuni à cinq reprises pour traiter les domaines de l'énergie, des fluides, de la gestion des déchets, des sapeurs-pompiers, de la police locale, du parc immobilier et des véhicules de la commune fusionnée. Lors des échanges, les membres ont constaté que le domaine de l'entretien recèle un potentiel intéressant d'harmonisation et d'amélioration des prestations, dans l'intérêt de la population. Ils ont en outre identifié les défis posés par cette harmonisation et les synergies déjà existantes.

Pour le GT Technique, la fusion est l'occasion de mettre à disposition de la population davantage d'énergies renouvelables, conformément à la Politique énergétique 2050 décidée par la Confédération. Il propose dès lors que la commune fusionnée harmonise et optimise son plan communal des énergies, afin d'obtenir le label Cité de l'énergie maximum. Aujourd'hui, plusieurs communes du périmètre du Grand Fribourg sont déjà labellisées. La fusion permettrait de mettre les compétences en présence en commun et de diminuer l'effort bureaucratique nécessaire à l'obtention d'une telle reconnaissance.

Au niveau de l'exploitation, le GT Technique propose que la commune fusionnée se dote de concepts uniques et harmonisés pour la gestion des énergies, des fluides et des déchets. Le but de cette démarche doit être l'amélioration et l'uniformisation des prestations à la population, sachant que de nombreuses synergies existent déjà entre les communes. S'agissant de la collecte des déchets, la commune fusionnée doit s'assurer que la répartition géographique des points de collecte et du ramassage correspondent aux besoins de la population. Les heures d'ouverture ainsi que l'offre devraient être adaptées également en ce sens. Enfin, la commune devrait mettre en œuvre un concept uniformisé de lutte contre le littering, tant au niveau de la réglementation que de la prévention.

Anticiper l'harmonisation

La transition entre les neuf communes du périmètre et la commune fusionnée pose, au niveau technique, des défis importants. Pour le GT Technique, il est crucial d'éviter toute hausse significative du prix de l'eau lors de la fusion et d'harmoniser les règlements, émoluments et taxes relatifs aux déchets, en cohérence avec le cadre légal déjà en vigueur aujourd'hui. Le GT Technique souhaite que les

communes membres du périmètre anticipent le règlement de ces questions et ne laissent pas ce travail à la commune fusionnée, dans la mesure où le cadre légal est clair.

Une commune sans taxe non pompier

Le domaine de la technique comprend aussi la question essentielle de la sécurité, avec les sapeurs-pompiers notamment. La fusion doit permettre à la population de s'appuyer sur un corps de sapeurs-pompiers unique et performant, répondant aux nouvelles exigences posées au niveau cantonal avec la vision « sapeurs-pompiers 2020+ ». Le GT Technique recommande que la commune fusionnée renonce à la perception de la taxe « non pompier » (la taxe d'exemption) perçue auprès des personnes soumises à l'obligation de servir, mais non incorporées au corps de sapeurs-pompiers.

S'agissant de la police locale, la fusion implique la réunion de la police intercommunale de Matran, Givisiez, Corminboeuf, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne (ACOPOL) de la police locale de Fribourg et de la police communale de

Marly. Les habitant·e·s de Belfaux et d'Avry bénéficieraient aussi d'un tel service. Pour le GT, il serait judicieux d'introduire le principe de secteurs, qui pourraient être les territoires des anciennes communes, bénéficiant d'un·e ou plusieurs agent·e·s de référence, afin de préserver et de renforcer le sentiment de sécurité et de proximité sur l'ensemble du périmètre du Grand Fribourg.

Nouveau véhicules propres

Enfin, le GT Technique plaide en faveur d'une gestion centralisée du patrimoine administratif de la commune fusionnée, tant au niveau de son entretien (notamment sous l'angle de la durabilité) qu'au niveau de l'utilisation des espaces. Pour les membres du groupe, la commune fusionnée devra faire un examen de l'opportunité de maintenir certains biens dans le patrimoine administratif ou de les vendre à des tiers. Enfin, la fusion doit permettre une gestion centralisée du parc de véhicules et de machines, toute nouvelle acquisition devant être alimentée par des énergies renouvelables, conformément aux standards du programme Cité de l'énergie.

Informations complémentaires :

- [Stratégie énergétique 2050](#)

- [Vision «Sapeurs-pompiers 2020+»](#)